

Gap le 28 juillet 2026

**Monsieur le Maire
Mairie Abries-Ristolas
1 Place des Halles – Le Bourg
05460 ABRIES-RISTOLAS**

Objet :
Modification simplifiée n°1
PLU Abries

Réf. : EL/FC/JM/DB

Dossier suivi par :
Jocelyn MATHIEU

POLE POLITIQUE PUBLIQUE
ET REGLEMENTATIONS

Monsieur le Maire,

Vos services nous ont transmis pour avis le dossier de modification n° 1 du PLU de la commune déléguée d'Abriès. Cette modification concerne une modification limitée de la zone Nski1 du PLU au titre d'une erreur matérielle.

Compte tenu de ces éléments et de la nécessité pour la commune, la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes émet un avis favorable à cette modification simplifiée n°1 du PLU.

Recevez, **Monsieur le Maire**, nos sincères salutations.

Le Président,

Éric LIONS



Siège Social

Maison de l'Agriculture
2 Rue Paul Aubert
05010 GAP CEDEX
Tél. : 04 92 52 53 00
E-mail : chambre05@
hautes-alpes.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
Etablissement public
Loi du 31/01/1924
Siret 180 500 027 000 24
APE 9411 Z